

20 juin 2009

**Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 4 avril 2007 en vue du bouclement de 87 crédits de préétudes et d'études terminés, non utilisés, non suivis de réalisations ou abandonnés avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 1 754 818,45 francs composé:**

- I. d'un montant de 1 754 818,45 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires de 19 crédits d'études terminés dont la réalisation est abandonnée;**
- II. de 55 crédits d'études non utilisés, non suivis de réalisations ou abandonnés, représentant un montant total voté de 9 835 525 francs moins une dépense cumulée de 2 529 404,43 francs, sans demande de crédit complémentaire;**
- III. de 10 soldes ou réserves de crédits de préétudes et d'études diverses non attribués par le Conseil administratif, représentant un montant total voté de 2 003 947 francs moins un montant total attribué de 1 211 107 francs, laissant un solde positif de 792 840 francs, sans demande de crédit complémentaire;**
- IV. de 3 crédits terminés, représentant un montant total voté de 450 000 francs moins une dépense cumulée de 263 139,90 francs, dont le bouclement nécessite le vote d'annuités d'amortissement, sans demande de crédit complémentaire.**

**Rapport de M. Gérard Deshusses.**

### **Préambule**

La commission des finances s'est réunie le 19 juin 2007, puis le 2 avril 2008, sous la présidence de M. Jean-Marc Froidevaux, pour étudier la proposition PR-547, à la suite de son renvoi à la commission des finances par le Conseil municipal le 8 mai 2007. Que M<sup>me</sup> Paulina Castillo, qui a assuré la prise de notes de ces séances, soit remerciée de son excellent travail.

### **Travaux de la commission**

#### **Séance du 19 juin 2007**

*Audition de M<sup>me</sup> Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, de M. Claude-Alain Macherel, codirecteur, accompa-*

*gnés de M<sup>me</sup> Pascale Roulet, cheffe ad interim du Service d'aménagement urbain, de M<sup>me</sup> Isis Payeras, cheffe du Service d'architecture, de M. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments, et de M. Jean-Pierre Zoller, chef du Service du génie civil*

### Discussion générale

M. Macherel explique le contexte de cette proposition qui est commun à d'autres objets déjà traités par la commission qui en recevra encore d'autres ces prochaines années, puisque le vote par le Conseil municipal de la motion M-568, puis sa mise en application, conduit le Conseil administratif à procéder à des boucllements de crédits d'études ou de réalisations terminés. Un grand nombre d'objets sont concernés, alors même qu'il n'était pas dans l'usage, il y a peu encore, de procéder à ce type d'opération et de revenir devant le Conseil municipal pour faire voter des crédits complémentaires lorsqu'il y avait dépassement. Aujourd'hui, la situation a changé. Des directives internes très strictes ont été communiquées au sein des différents services concernant le respect des articles 33 et 35 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes en matière de boucllements de crédits. Trois cas de figure peuvent se présenter:

- a) les crédits sans dépassement, opérations dans lesquelles le budget voté a été respecté. Le boucllement de crédit intervient lors de l'établissement des comptes annuels et figure dans les pages vertes du document fourni au Conseil municipal. Aucune demande complémentaire n'est évidemment formulée.
- b) les crédits non utilisés ou objectifs non atteints, c'est-à-dire concernant des projets non réalisés ou devenus caducs et qu'il convient de boucler. Le Conseil administratif doit en informer le Conseil municipal.
- c) les crédits avec dépassement, soit des objets pour lesquels l'enveloppe votée par le Conseil municipal s'est révélée insuffisante. Une demande de crédit supplémentaire doit alors être présentée à l'assemblée délibérative, accompagnée des justifications y relatives. Selon les circonstances ou l'importance du crédit, le règlement stipule que la demande complémentaire doit être formulée au Conseil municipal avant tout achèvement, ou tout du moins une information donnée. Le dépassement est voté au moment du boucllement des comptes.

Dans ces conditions, afin d'assainir au plus vite cette situation, le Conseil administratif a décidé de regrouper en quelques propositions successives un grand nombre de boucllements de crédits. La proposition PR-547 est l'une d'elles et elle est constituée de 87 crédits pour un montant total de 1 754 818,45 francs. S'il y a dépassement, c'est que l'argent a été dépensé, mais sans conséquence aucune sur les comptes et sur le budget actuels. En effet, toutes ces propositions de crédit sont amorties ou en train de l'être, et les montants indiqués figurent déjà dans

les comptes antérieurs. Le vote n'aura donc aucune conséquence sur le crédit de fonctionnement de l'année en cours.

En tout, il s'agit, conclut M. Macherel, d'environ 300 crédits à boucler en regard des quelque 1500 propositions déposées en vingt-cinq ans. Il conviendrait de faire place nette et d'en finir avec des pratiques qui, tout à fait valides il y a un quart de siècle, ne rencontrent plus la même adhésion de nos jours.

### Discussion en présence des personnes auditionnées

Une commissaire écologiste a l'impression d'une sous-évaluation des travaux. Elle demande comment les services parviennent à distinguer ce qui est prévisible de ce qui ne l'est pas (*experto crede!*). Elle aimerait également savoir à partir de quel montant le Conseil administratif est tenu de déposer une demande de crédit supplémentaire.

M<sup>me</sup> Roulet rappelle que l'évaluation d'une partie non négligeable de ces crédits a été effectuée il y a plus d'une dizaine d'années et que les méthodes de travail ont changé depuis cette vénérable époque où l'on peut concevoir que les travaux étaient possiblement sous-évalués. Mais la cheffe du Service d'aménagement urbain tient aussi à relever la difficulté du travail dans le secteur public, puisque, lors de chaque dépôt d'autorisation, il doit être tenu compte de nombreuses variantes pour le cas où des oppositions se feraient jour, voire des recours.

Aujourd'hui, assure cette même collaboratrice, une réelle expérience a été acquise, qui permet une meilleure évaluation des variables influençant un projet d'aménagement de l'espace public.

M<sup>me</sup> Payeras, de son côté, ajoute que ces dépassements sont dus, pour la plupart, à un programme de départ mal défini ou mal ficelé. Actuellement, un travail plus approfondi est accompli en amont en lien avec les différents partenaires, et au niveau du projet d'étude, la réalité est mieux prise en compte. Par ailleurs, poursuit-elle, un atelier étudie désormais la faisabilité des projets, un économiste élabore une base de données et présente à chaque fois un préchiffrage. En conséquence, termine M<sup>me</sup> Payeras, ce type de boucllements est appelé à disparaître, le décalage entre projet et réalisation devant être progressivement gommé.

M. Macherel se propose, pour sa part, de répondre à la deuxième partie de la question de l'élue des Verts en rappelant que légalement «*selon les circonstances et l'importance du crédit, une information peut être faite au Conseil municipal ou à la commission concernée*» (Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes, B 6 05 01, chapitre III, section 3). La question du seuil du montant est donc bien fondée. Et de prendre l'exemple de la rue des Falaises pour lequel un crédit de 450 000 francs a été voté. L'augmentation de la surface finalement traitée a requis 200 000 francs supplémentaires. Cette somme n'est

pas énorme en valeur absolue, mais importante en valeur relative. Une nouvelle proposition de crédit ad hoc peut alors se justifier. En revanche, une même augmentation de crédit sur le chantier de la place des Nations, beaucoup plus onéreux, peut déboucher sur une simple information à la commission concernée ou au Conseil municipal. Le choix de la démarche découle d'une mesure adéquate de la situation comme du risque politique encouru.

Un commissaire d'A gauche toute! (AGT) s'inquiète de l'existence ou non d'une procédure de vérification des bouclements de crédits interne à l'administration.

M. Macherel réplique que pareille disposition n'a pas été mise en place. La direction du département a confié aux différents chefs de service la charge d'assurer l'utilisation conforme des crédits d'engagement et du budget de fonctionnement, et de l'informer lorsqu'ils estiment que le crédit voté ne serait pas nécessaire.

L'élu s'avoue gêné. Ainsi, dit-il, des crédits, des propositions sont votés, et il arrive que, selon l'état du bâtiment étudié par la suite, le coût des travaux entrepris passe dans des rubriques d'entretien. Selon lui, des crédits d'investissement ont été de la sorte «phagocytés» et versés dans le budget de fonctionnement.

M<sup>me</sup> Payeras assure ce conseiller municipal, visiblement choqué par ces pratiques, qu'il s'agit de manières anciennes qui n'ont plus cours. (*Lex est quod notamus.*) Ces objets ont été votés au XX<sup>e</sup> siècle. Elle-même a pris ses fonctions en 2002 et elle a, dès cette date, visité tous les immeubles de fond en comble pour en faire une analyse fine. Aujourd'hui, elle collabore avec M<sup>me</sup> Cerda et M. Meylan pour évaluer la nécessité d'entamer des travaux ou non. La situation n'est plus la même. Son travail consiste à évaluer les priorités.

M. Meylan ajoute que les Services d'architecture, de l'énergie et du bâtiment sont dans une position quelque peu schizophrénique. Ils reçoivent effectivement des consignes très claires. Pour chaque plan financier d'investissement (PFI), ils ont l'obligation de se limiter à un nombre X de millions de travaux, mais parallèlement ces mêmes services ont pour mission d'établir des fiches qui décrivent les opérations de rénovations nécessaires au maintien du parc immobilier. Or, il découle de cette enquête que le coût des travaux à entreprendre est bien au-dessus de la limite fixée dans le cadre du PFI annuel. Ces services sont donc amenés à une prise de risques permanente qui doit être sagement mesurée et qui conduit à des choix. Ils connaissent, bien sûr, les priorités de la Ville concernant son patrimoine. Il n'en demeure pas moins qu'il existe une différence entre choix politiques et choix techniques et qu'il n'appartient pas aux fonctionnaires de se prononcer sur les premiers. C'est donc bien entendu le magistrat en charge qui se détermine sur la base des dossiers fournis par ses collaboratrices et collaborateurs.

M. Macherel, sur ce point, précise que des indicateurs, des tableaux de bord, des informations valides sont présentés au Conseil administratif, puis au Conseil municipal pour qu'ils puissent se déterminer tour à tour dans les meilleures conditions d'information possibles. La méthode Stratus – qui s'inscrit dans cette démarche – est une méthode d'appréciation du niveau de dégradation du patrimoine immobilier. Elle permet de proposer au Conseil administratif des priorités en matière de rénovation, avec une stratégie de remise à niveau au travers de PFI successifs, ces plans annuels d'intention du Conseil administratif en matière d'investissement. Les services établissent des priorités sur ces bases. La suite est question d'équilibre. Certes, il est loisible d'être plus ou moins alarmiste dans la manière de se prononcer sur l'état structurel ou technique d'un immeuble, mais les collaboratrices et collaborateurs desdits services ne sont pas sous influence et, la confiance étant de mise, le Conseil administratif suit le plus souvent les avis des spécialistes. Un aspect positif de cette méthode, c'est qu'elle a démontré que le patrimoine n'est pas en si mauvais état, contrairement à ce qui a été dit.

Un élu UDC cite Coluche: *«A force de se pencher sur le passé, on tombe dans l'oubli»* et se demande dans la foulée quand l'article 35 du règlement d'application de la LAC a été modifié.

M. Macherel se dit prêt à fournir une réponse écrite.

Nonobstant cette assurance, une commissaire AGT au fait du dossier donne l'information: la date d'entrée en vigueur de cet article est le 1<sup>er</sup> janvier 1990. Dont acte et première annexe inutile.

Un commissaire socialiste se réjouit d'apprendre que l'état des bâtiments de la Ville est bon, mais il se souvient que d'autres propos ont été tenus en d'autres temps pas si lointains et qu'il apparaissait alors nécessaire de doubler pour le moins les sommes annuellement affectées à la rénovation des patrimoines financier et administratif durant une vingtaine d'années pour retrouver une situation globalement saine. Si, réellement, il n'y a plus lieu de s'alarmer, si l'ensemble du patrimoine de la Ville est sous contrôle, comment expliquer que certains bâtiments aient passé ces derniers mois entre les gouttes, à l'image de l'immeuble sis à la rue Jean-Jacques-de-Sellon, pour lequel une intervention urgente a dû être mise en place?

M<sup>me</sup> Payeras lui réplique, au sujet de cette bâtisse, qu'un crédit d'étude avait été voté en 1998, que les travaux ont tardé, mais qu'ils sont actuellement en cours.

M. Macherel souligne que, il y a quelques années à peine, tableaux de bord et indicateurs n'existaient tout bonnement pas, et la méthode Stratus non plus. A cette époque, le Service des bâtiments intervenait quasiment au coup par coup. Aujourd'hui, la méthode d'observation mise en place par M. Meylan, soit

410 objets analysés au travers de 13 indicateurs, permet de définir l'état de la toiture, des structures, des réseaux d'électricité, du chauffage, notamment, de chaque immeuble. Qui plus est, chaque année, le responsable du bâtiment refait le diagnostic et le rythme de la dégradation du bâtiment est évalué, ce qui offre la possibilité d'une meilleure planification des rénovations. Toutes ces données sont par ailleurs intégrées dans un diagramme qui présente les priorités d'intervention, de sorte que pour la première fois, dans le 3<sup>e</sup> PFI, l'ensemble des bâtiments dégradés ont été inscrits comme requérant une remise en état dans les cinq ans à venir. La décision ultime revient bien entendu au Conseil administratif.

Le même commissaire socialiste relève alors que les magistrats ont désormais un outil de décision imparable et que, en conséquence, les interventions en urgence ne devraient plus avoir lieu.

M. Macherel répond que le risque zéro n'existe pas. Les services concernés progressent nettement dans leur tâche et, ce qui le désole personnellement quelque peu, c'est que le lien de confiance avec le Conseil municipal semble dans le même temps paradoxalement faiblir. Il est clair qu'il souhaite que le risque, parce que risque il y aura toujours, soit réduit au minimum acceptable.

Le commissaire socialiste, décidément difficile à contenter, demande, concernant le PFI, s'il ne faudrait pas effectivement doubler le montant de l'investissement annuel attribué au patrimoine immobilier pour pouvoir répondre à l'ensemble des besoins en dix ans.

M. Macherel explique que pour l'instant, dans le 3<sup>e</sup> PFI, le groupe concernant le patrimoine financier sur l'ensemble du plan, soit douze ans, porte sur 180 millions. Cette somme ne correspond quasiment strictement qu'à la rénovation du patrimoine financier.

M<sup>me</sup> Payeras précise qu'il faudrait ajouter à ce montant, déjà considérable, celui de la rénovation de l'ensemble du patrimoine administratif qui est, le plus souvent, en très mauvais état.

Une commissaire écologiste demande encore quand a débuté précisément le recours à la méthode Stratus.

M. Meylan indique à la commission que l'outil Stratus est disponible depuis une bonne dizaine d'années et que, dès 2006, une mise en forme explicite de cet outil de travail a été effectuée, en transversalité dans les différents services concernés.

A un commissaire socialiste qui voudrait voir cette méthode être également appliquée au patrimoine administratif de la Ville, M. Meylan rétorque que cela lui semble difficile dans la mesure où les bâtiments impliqués sont difficilement comparables entre eux. Reste néanmoins, ajoute-t-il, que la méthode est en train

d'évoluer et que, cet automne, des indicateurs supplémentaires devraient être disponibles qui permettraient, le cas échéant, d'affiner le travail sur les objets. Et comme chaque immeuble du patrimoine financier comme du patrimoine administratif a d'ores et déjà sa fiche Stratus.

### Etude de la proposition PR-547 objet par objet en présence des personnes auditionnées

#### Arrêté I

##### I.2.2

Une commissaire écologiste demande quelle est la raison du dépassement.

M. Meylan explique qu'une évolution des besoins des utilisateurs est apparue au cours de l'étude. Une modification du programme d'occupation a été enregistrée, qui a entraîné une extension du mandat initial et une étude de variantes.

##### I.3.1

Une commissaire socialiste se dit étonnée du montant dû aux honoraires, car il s'agit d'un dépassement de plus de 400 000 francs et souhaite un éclaircissement.

M. Zoller explique qu'en même temps que cette étude des deux tronçons de collecteurs, en 1994-1996, la couverture des voies CFF a été réalisée et que ces travaux ont exigé des études complémentaires concernant lesdites canalisations.

Un commissaire socialiste demande pourquoi, dans une telle situation, deux propositions différentes n'ont pas été présentées au Conseil municipal.

M. Macherel acquiesce et dit qu'il eût fallu effectivement revenir avec une deuxième proposition devant la chambre délibérative.

M. Zoller ajoute que ces études ont été menées de 1992 à 2002 et que, aujourd'hui, elles permettraient de déposer une demande de crédit pour réaliser ces collecteurs afin d'assainir l'ensemble du bassin de Châtelaine.

Le commissaire socialiste comprend que le montant important des honoraires est dû à des travaux qui n'ont pas encore été effectués, mais qui ont déjà été calculés pour être faits, ce que M. Zoller confirme.

Une commissaire AGT demande dans la foulée sur combien d'années sont amortis les collecteurs.

Cent ans, lui répond M. Zoller qui s'engage à indiquer par écrit à quelle période a été engagé le surplus de dépenses. (*Annexe.*)

#### *1.4.2*

Une commissaire socialiste constate que l'augmentation des dépenses est due aux variantes générées par les difficultés rencontrées lors de la discussion avec la commission de la police des constructions. Elle suggère un dialogue plus assidu avec les différentes commissions consultatives.

M<sup>me</sup> Roulet explique que passablement de consultations ont déjà lieu avant de déposer une proposition. Il est toujours possible de faire plus, mais tout ne pourra jamais être prévu. Certes, il convient de prendre en compte les préavis desdites commissions, mais la difficulté consiste à coordonner un grand nombre d'acteurs et d'actrices, notamment les transports publics et privés, les riverains, les commerçants, les services de l'Etat et de la Ville.

#### *1.4.5*

Un commissaire écologiste demande si les études engagées pourraient être utilisées pour le réaménagement du lieu.

M<sup>me</sup> Roulet explique qu'à l'issue de ce processus un document a été fourni qui offre quelques considérations en termes d'aménagement, indépendamment de réalisation ou non du parking. Il s'agit, dès lors, de ne pas laisser perdre des informations qui pourraient se révéler utiles en cas de réaménagement de la place Neuve.

#### *1.4.6*

Une commissaire socialiste demande si c'est à la Ville de Genève qu'il appartient de financer le local de repos des TPG.

M<sup>me</sup> Roulet répond que les deux locaux qui ont été construits par la Ville seront mis en location auprès des TPG.

#### *1.4.7*

Une commissaire écologiste comprend mal que le montant affecté à une étude ait été dépensé avant que la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) n'ait donné son accord sur le projet.

M<sup>me</sup> Roulet justifie cette approche par le fait qu'il faut bien commencer d'une façon ou d'une autre. Certes, il faudrait peut-être calculer plus précisément le moment d'intervention des différents acteurs et actrices impliqués. En principe, la CMNS ne répond pas au préalable, préférant être consultée le projet en main.

M. Meylan, de son côté, rappelle l'aspect consultatif de ces commissions. Le département peut passer outre, mais il le fait rarement.

Un commissaire socialiste demande à quel moment débute l'entame du crédit d'étude. Est-ce au moment où l'on prend le téléphone pour poser une question aux responsables de la CMNS ou à quelque autre acteur ou actrice impliqué-e, ou lorsque l'on fixe quelque chose sur plan? Il estime que ce serait plus simple de s'enquérir de la faisabilité d'un projet avant toute autre chose.

M<sup>me</sup> Roulet lui répond que les services ne procèdent pas du tout de cette façon. L'étude commence lorsque les actrices et acteurs se mettent autour d'une table et mènent une réflexion. Des personnes sont ensuite mandatées pour effectuer des propositions. Ensuite, sur la base des documents obtenus, les différentes commissions sont consultées et un dialogue s'établit.

#### 1.4.8

Une commissaire socialiste remarque que cela fait plus d'une année qu'élues et élus demandent des poubelles supplémentaires sur la place de la Navigation et que rien n'a été fait.

Une commissaire écologiste relève qu'il est fait référence à une étude visant à l'installation d'une ligne de bus. Elle souhaite connaître le détail des honoraires indiqués, car le montant en est important.

M. Macherel répondra par écrit. (*Annexe.*)

#### Arrêté II

Une commissaire écologiste tient à formuler une remarque d'ordre général: elle se dit inquiète à lire les justifications des surplus de dépenses.

M. Macherel lui concède cet émoi, mais la rassure aussitôt – ou du moins essaye – puisqu'il a été décidé de régler l'ensemble du problème. La proposition PR-300, qui a été votée en février 1998, se montait à 12 240 000 francs pour des études. Il y a huit propositions de crédit encore ouvertes aujourd'hui, dont la plus ancienne date de 1989. Ce sont des «packages» (*note du rapporteur: il s'agit d'un îlot textuel dont je n'assure ni le sens ni l'origine, mais dont je devine le contour*) où il y avait de tout. Aujourd'hui, il n'est plus question de pratiquer de la sorte, notamment avec des montants aussi importants. Plutôt que d'utiliser ces enveloppes – ou «packages» donc – alors que personne ne connaît plus les motifs pour lesquels ces sommes ont été demandées, autant les boucler. Si des besoins étaient ultérieurement recensés, le Conseil administratif reviendrait devant le Conseil administratif avec une nouvelle proposition.

Une commissaire socialiste demande si l'argent non utilisé réapparaît dans les comptes de la Ville et à quel moment.

M. Macherel explique que, lorsque le Conseil municipal vote un crédit, il vote de fait une autorisation de dépenser au Conseil administratif et à l'administration.

Après le délai référendaire, la Comptabilité générale ouvre un compte. Et les services, selon la LAC, ont la possibilité d'utiliser cet argent jusqu'à la hauteur du crédit voté pour l'affectation prévue.

Dès que l'opération est achevée et ce crédit jugé comme désormais inutile, les services impliqués doivent annoncer son bouclage à la Comptabilité générale. La liste de tous les crédits bouclés apparaît dans les feuilles vertes du rapport annuel à l'appui des comptes.

#### *II.2.4*

Un commissaire AGT s'étonne qu'on ait abandonné ce type de projet, quand on pense au débat nourri qui a lieu au sujet de la sécurité dans les périmètres scolaires.

M<sup>me</sup> Payeras précise que ce sont des études qui ont été faites de façon interne. Concernant l'école de Roches, l'opération s'est révélée impossible pour une question de coûts. Mais la sécurité des élèves n'était pas en jeu. Il s'agissait tout bonnement d'augmenter la capacité de la salle de gymnastique dont la contenance actuelle, suffisante, est de 150 personnes. L'école dispose donc toujours et encore d'une salle de sports adéquate.

Une commissaire écologiste demande à quoi correspond le montant de 2200 francs.

M<sup>me</sup> Payeras répond qu'il s'agit, par exemple, de l'achat de cadastres, de matériel d'héliographie.

Un commissaire écologiste avoue alors ne plus rien comprendre. Il croyait naïvement que la gestion de ce type de dossiers était l'affaire du Service des écoles et institutions pour l'enfance.

M<sup>me</sup> Payeras explique que l'entretien est géré effectivement par ce service, mais que la rénovation, la construction des locaux incombent au Service d'architecture.

#### *II.5.7*

Une commissaire socialiste ne comprend pas l'explication de la dépense.

M. Zoller explique que ces études ont été faites en interne.

#### *II.5.10*

Une commissaire socialiste constate que ce projet a été abandonné, faute d'intérêt de la part de la commune de Veyrier. Ne serait-il pas bon d'insister?

M<sup>me</sup> Roulet lui rétorque que ce n'est pas une priorité, même si ledit projet n'a pas été complètement écarté.

#### *II.5.12*

Une commissaire socialiste s'étonne du peu de volonté manifestée pour l'aménagement de la place des Philosophes, en regard des projets développés pour le parc des Chaumettes et la place Saint-François.

M<sup>me</sup> Roulet concède que c'est la suppression des places de stationnement qui a stigmatisé les oppositions et qu'aucun compromis n'a été trouvé depuis 2002.

#### Arrêté III

##### *III.3.2*

Une commissaire socialiste constate que, au point III.2.4, 55 000 francs ont déjà été attribués à l'espace Ami-Lullin. Ici, il se voit accorder 65 000 francs supplémentaires. Comment cela se passe-t-il? L'argent est-il pris au hasard, selon les disponibilités du moment?

M<sup>me</sup> Payeras déclare qu'à l'époque, c'était le cas.

M. Macherel précise qu'il s'agissait d'enveloppes gérées par la direction du département. Les services qui avaient des besoins pour des objets non affectés demandaient à la direction de mettre à leur disposition un certain montant qu'ils prenaient dans ces différentes enveloppes. Une quantité d'entre elles, encore ouvertes, ont été découvertes, raison pour laquelle il a été décidé de tout boucler pour retrouver des bases saines.

#### Arrêté IV

Aucune observation n'est formulée.

#### Reprise de la discussion en présence des personnes auditionnées

Un commissaire écologiste constate que, dans le cas de l'ensemble de ces dépassements, aucune information n'a été faite au Conseil municipal en temps voulu. Il aimerait savoir si cette manière de faire est désormais terminée ou non.

M. Macherel assure que oui. En principe, il faut donner l'information, toute l'information, à la commission qui a voté le crédit. Le cas échéant, il faut déposer une demande de crédit complémentaire.

Le même commissaire demande combien de boucllements de crédit de ce type seront encore présentés à la commission des finances et si les plus désagréables sont réservés pour la fin de l'opération.

M. Macherel estime qu'il y en a encore quelque 300. L'ordre de présentation dépend du seul travail de recherche que requiert chaque objet.

## **Séance du 2 avril 2008**

### *Position des groupes politiques*

Le groupe A gauche toute! constate que les conseillers administratifs ont fait un «sacré» rattrapage. Il souhaiterait que les objets qui peuvent poser problème soient séparés des autres qui n'en posent pas, parce que la présentation actuelle complique l'étude en commission comme le travail de la rapporteuse ou du rapporteur. (*Gratias ago!*). A gauche toute! désire que l'ensemble des boucllements de crédits restants soit présenté à la commission des finances d'ici à janvier 2009.

Les Verts estiment que cette proposition est le fruit de quelques manquements qui ont eu lieu depuis un certain temps. Ils tiennent néanmoins à saluer le travail qui a été assuré par les services de la Ville, comme cette volonté manifeste de se mettre à jour concernant tous ces crédits flottants. Pour cette raison, ils remercient les services de M. Pagani qui ont permis cette opération. Le problème, c'est qu'à vouloir sanctionner le Conseil administratif pour ce laisser-faire effarant, il convient de refuser l'arrêté I, et de punir donc un exécutif qui met justement de l'ordre dans ce chaos et qui n'est nullement en cause. C'est pourtant ce que le groupe des Verts préconise. En effet, il considère que la commission des finances doit signifier à l'autorité de surveillance que ces dépassements de crédits ont été faits sans l'accord du Conseil municipal.

Les socialistes ne souhaitent aucun tri particulier concernant la présentation de ces dépassements de crédits. Ils rappellent ensuite que ce n'est pas M. Pagani tout seul qui est à l'origine de cette opération de toilettage, mais qu'il s'agit de la suite logique de l'affaire de la rue du Stand. Ils saluent cependant le travail qui a été fait jusqu'ici, et ils espèrent qu'il va se poursuivre avec les mêmes convictions et entrain, vu qu'il reste un nombre considérable de dépassements de crédits à présenter. Ils voteront tous les arrêtés, sans état d'âme, mais soucieux, en parti gouvernemental, d'en finir avec la gestion effarante des années antérieures.

Le groupe de l'Union démocratique du centre déclare que, pour les raisons mentionnées par les Verts, il refusera l'ensemble de cette proposition. Il rappelle, par ailleurs, que ce sont les auditeurs de la Cour des comptes qui ont découvert le splitting fait avec le remboursement d'assurances et non pas les services de la Ville.

Les libéraux déclarent qu'ils refuseront l'arrêté I. Concernant les trois autres arrêtés, portant sur des boucllements sans demandes de crédits supplémen-

taires, ils les accepteront. A leurs yeux, c'est le meilleur moyen de contraindre le département à exhumer les autres objets dans les délais les plus brefs. Ils estiment improbable la date de janvier 2009 proposée par les commissaires d'A gauche toute!, et ils pensent qu'ils auront plutôt affaire à des lots intermédiaires.

Le groupe démocrate-chrétien votera aussi les arrêtés. Il rappelle que la commission des finances s'est entretenue avec le Contrôle financier qui doit jouer son rôle quant à la gestion des bouclements de crédits encore en rade. Il considère que le nouveau magistrat prend en compte les demandes de la commission des finances.

Les radicaux rejoignent les socialistes en termes de responsabilité gouvernementale. Ne pas voter ces projets d'arrêtés pourrait être un signal qui aurait du sens, mais ils estiment que ce signal peut être également donné par le discours qu'ils feront au plénum. Ils pensent que voter ou non l'arrêté I ne changera pas grand-chose. Ils voteront donc l'ensemble.

### **Votes de la commission**

Au bénéfice des explications fournies, la commission des finances vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux à accepter, en quatre votes distincts, les quatre projets d'arrêtés.

#### *Premier vote*

La commission des finances accepte par 8 oui (2 AGT, 3 S, 2 DC, 1 R) contre 7 non (2 UDC, 3 Ve, 2 L) le projet d'arrêté I.

#### *Deuxième vote*

La commission des finances accepte par 10 oui (2 AGT, 3 S, 2 DC, 1 R, 2 L) contre 2 non (UDC) et 3 abstentions (3 Ve) le projet d'arrêté II.

#### *Troisième vote*

La commission des finances accepte par 10 oui (2 AGT, 3 S, 2 DC, 1 R, 2 L) contre 2 non (UDC) et 3 abstentions (Ve) le projet d'arrêté III.

#### *Quatrième vote*

La commission des finances accepte par 10 oui (2 AGT, 3 S, 2 DC, 1 R, 2 L) contre 2 non (UDC) et 3 abstentions (Ve) le projet d'arrêté IV.

## PROJET D'ARRÊTÉ I

*(Crédits de préétudes et d'études terminés nécessitant une demande de crédit complémentaire)*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du bouclage de 19 crédits de préétudes et d'études terminés, un crédit complémentaire de 1 754 818,45 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires, soit:

- 66 294 francs pour l'étude d'aménagement destinée au relogement de l'administration des Pompes funèbres au cimetière de Saint-Georges (PR-300 votée le 11.2.1998);
- 174 francs pour l'étude de redistribution des locaux de la crèche des Minoteries (PR-138 votée le 25.4.1989);
- 27 584 francs pour l'étude de rénovation des bâtiments du Service des espaces verts et de l'environnement à la Perle-du-Lac (PR-138 votée le 25.4.1989);
- 412 755,09 francs pour l'étude de construction d'un collecteur dans les quartiers de Châtelaine, des Charmilles et de Saint-Jean (PR-101 votée le 6.10.1992, PR-300 votée le 11.2.1998, PR-117 votée le 15.1.2002);
- 257,55 francs pour l'étude de reconstruction des chaussées et des trottoirs, aménagement cyclable et collecteurs de la rue Sautter (PR-117 votée le 15.1.2002);
- 385 144,95 francs pour l'étude de réaménagement du pont de l'Ile et de ses abords (PR-300 votée le 11.2.1998);
- 154 609,55 francs pour l'étude d'aménagement (2<sup>e</sup> étape) de la Vieille-Ville (PR-300 votée le 11.2.1998);
- 7376,35 francs pour les études complémentaires à des immeubles et des équipements liés à un plan localisé de quartier sis au passage Goetz-Monin (PR-259 votée le 15.2.1994);
- 52 755 francs pour les études en vue de l'aménagement de diverses places (PR-138 votée le 25.4.1989);
- 119 640,85 francs pour les études de réaménagement du parking de la place Neuve (PR-30 votée le 16.1.1996 et PR-197 votée le 10.2.1998);

- 249 179,46 francs pour l'étude de restauration et de revalorisation des arrêts TPG du rond-point de Plainpalais (PR-300 votée le 11.2.1998);
- 27 231,30 francs pour l'étude des accès à la Vieille-Ville (PR-300 votée le 11.2.1998);
- 251 796,35 francs pour l'étude de réaménagement de la place de la Navigation et des rues de Monthoux, de Berne (PR-300 votée le 11 février 1998 et PR-255 votée le 15.10.1997).

Ces crédits d'études dont la réalisation est abandonnée sont bouclés.

*Art. 2.* – Les dépenses prévues à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Pour chaque objet, la dépense sera amortie au moyen d'une annuité qui figurera au budget 2007 de la Ville de Genève.

## PROJET D'ARRÊTÉ II

*(Crédits de préétudes et d'études non utilisés, non suivis de réalisations ou abandonnés)*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Les crédits de préétudes et d'études suivants:

- 100 000 francs pour l'étude de rénovation de l'immeuble sis rue de la Terrassière 5 (PR-300 votée le 11.2.1998);
- 400 000 francs, moins une dépense de 360 968 francs, pour l'organisation d'un concours dans le but de construire un hôtel, des bâtiments de logement, un parking et la création d'espaces publics de détente et de verdure, sis entre la place de Montbrillant, la rue des Grottes, la rue de la Faucille et la rue Fendt (PR-138 votée le 25.4.1989);
- 200 000 francs pour des préétudes diverses d'équipements de loisirs (PR-300 votée le 11.2.1998);
- 50 000 francs pour des préétudes diverses d'équipements de sécurité (PR-300 votée le 1.2.1998);

- 40 000 francs, moins une dépense de 29 578 francs, pour l'étude de rénovation des façades de l'immeuble sis chemin de la Clairière 5 (PR-300 votée le 11.2.1998);
- 150 000 francs, moins une dépense de 381 francs, pour l'étude de rénovation de l'immeuble sis rue de Montbrillant 5 (PR-300 votée le 11.2.1998);
- 50 000 francs, moins une dépense de 26 139 francs, pour l'étude de création d'une buvette, au parc La Grange, sise route de Frontenex 71 (PR-300 votée le 11.2.1998);
- 10 000 francs, moins une dépense de 2220 francs, pour des études complémentaires de travaux de mise en conformité aux normes de sécurité de l'école de Roches (PR-300 votée le 11.2.1998);
- 50 000 francs pour l'étude de mise en conformité aux normes de sécurité de l'école Trembley 2 (PR-300 votée le 11.2.1998);
- 20 000 francs pour l'étude de mise en conformité aux normes de sécurité de l'école des Eaux-Vives (PR-300 votée le 11.2.1998);
- 610 000 francs pour le concours et les préétudes destinés à la construction d'un groupe scolaire complet dans le quartier des Eaux-Vives (PR-30 votée le 16.1.1996);
- 116 000 francs pour l'étude de réaménagement de l'ancien réservoir des Services industriels de Genève – réservoir SIG 1, sis Bois-de-la-Bâtie, Lancy (PR-300 votée le 11.2.1998 et PR-117 votée le 15.01.2002);
- 160 000 francs, moins une dépense de 77 francs, pour l'étude d'aménagements extérieurs des Conservatoire et Jardin botaniques (PR-300 votée le 11.2.1998);
- 100 000 francs, moins une dépense de 72 francs, pour l'étude de surélévation partielle de la salle de tennis de table «Silver-Star» (PR-300 votée le 11.2.1998);
- 290 000 francs, moins une dépense de 180 122,94 francs, pour l'étude d'aménagement pour une crèche sise au plateau de Frontenex 5 à la villa Frommel (PR-138 et PR-117 votées le 25.4.1989 et le 15.1.2002);
- 210 000 francs pour l'étude d'extension des archives sises rue Saint-Léger (PR-117 votée le 15.1.2002);
- 348 000 francs, moins une dépense de 5496 francs, pour l'étude de rénovation de l'immeuble sis rue de la Servette 40 (PR-175 votée le 15.5.2002);
- 160 000 francs, moins une dépense de 130 159 francs, pour l'étude de rénovation du bâtiment sis route du Bois-des-Frères 90-92 (PR-349 votée le 12.02.1995);
- 150 000 francs pour l'étude de rénovation de l'Hôtel de l'Union (PR-300 votée le 11.2.1998);

- 50 000 francs pour l'étude de réhabilitation des immeubles du legs Heilbronner (PR-138 votée le 25.4.1989);
- 40 000 francs pour l'étude de création d'un local pour le Service des bibliobus (PR-117 votée le 15.1.2002);
- 500 000 francs pour des études générales des centres d'action sociale et de santé (PR-117 votée le 15.1.2002);
- 60 000 francs pour l'étude de rénovation du bâtiment d'entrée du cimetière du Petit-Saconnex (PR-117 votée le 15.1.2002);
- 210 000 francs, moins une dépense de 14 816 francs, pour l'étude de réfection de l'enveloppe du bâtiment sis rue de la Coulouvrenière 42-44 (PR-175 votée le 15.5.2002);
- 50 000 francs pour l'étude de construction d'un nouveau collecteur sis boulevard du Pont-d'Arve et rue des Voisins (PR-300 votée le 11.2.1998);
- 200 000 francs, moins une étude de 29 387,05 francs, pour l'étude de construction d'un nouveau collecteur EP/EU sis périmètre de Sécheron (PR-175 votée le 25.05.2002);
- 200 000 francs, moins une étude de 76 774,70 francs, pour l'étude d'aménagement des chaussées et trottoirs sis rue Fort-Barreau (PR-138 votée le 25.4.1989);
- 270 000 francs pour l'étude d'aménagement des trottoirs et construction d'un collecteur sis rues Dancet, Dizerens et Masbou (PR-117 votée le 15.1.2002);
- 147 000 francs pour l'étude d'aménagement de la place du Bourg-de-Four (PR-117 votée le 15.1.2002);
- 20 000 francs pour l'étude de reconstruction des chaussées et collecteurs sis rue Louis-Favre (PR-138 votée le 25.4.1989);
- 70 000 francs pour l'étude de réfection de la route du Bout-du-Monde (PR-138 votée le 25.4.1989);
- 30 000 francs pour l'étude d'aménagement au sentier des Saules (PR-138 votée le 25.4.1989);
- 60 000 francs pour des études diverses d'aménagement d'artères et d'ouvrages d'art (PR-138 votée le 25.4.1989);
- 200 000 francs, moins une dépense de 150 417,20 francs, pour les études de reconstruction de diverses chaussées, trottoirs et collecteurs en Vieille-Ville (PR-30 votée le 25.04.1989);
- 50 000 francs, moins une dépense de 46 031,55 francs, pour les études d'aménagement de la rue et les collecteurs au chemin William-Lescaze, Cayla (PR-259 votée le 15.02.1994);

- 100 000 francs, moins une dépense de 20 430,54 francs, pour les études d'aménagement et de circulation des rues Dancet, Dizerens et Masbou (PR-300 votée le 11.02.1998);
- 271 400 francs, moins une dépense de 48 915 francs, pour les études d'aménagement de la rue Varembe (PR-175 votée le 25.04.2002);
- 70 000 francs, moins une dépense de 9 310,01 francs, pour l'étude de réaménagement de l'avenue d'Aire (PR-300 votée le 11.2.1998);
- 211 000 francs pour l'étude d'aménagement de la promenade du Rhône (PR-175 votée le 25.5.2002);
- 150 000 francs pour l'étude d'aménagement de la rue et du parc de Saint-Jean (PR-300 votée le 11.2.1998);
- 291 900 francs pour l'étude d'aménagement de la place des Philosophes (PR-175 votée le 25.5.2002);
- 453 600 francs, moins une dépense de 1100,01 francs, pour l'étude de réaménagement des rues du Mont-Blanc, Pécolat et Chantepoulet (PR-175 votée le 25.5.2002);
- 80 000 francs, moins une dépense de 69 661,25 francs, pour l'étude de réaménagement de la place Dorcière (PR-300 votée le 11.2.1998);
- 157 369 francs, moins une dépense de 26 006 francs, pour l'étude de création d'une passerelle pour piétons à la place de l'Ile (PR-117 votée le 15.1.2002);
- 423 000 francs, moins une dépense de 12 000 francs, pour l'étude d'aménagement de la rue Calame et de la place Béla-Bartók (PR-300 votée le 11.2.1998 et PR-175 votée le 25.5.2002);
- 118 329,29 francs pour l'étude d'aménagement de la rue Pictet-de-Bock (PR-117 votée le 15.1.2002);
- 28 325 francs pour l'étude d'aménagement de la rue Saint-Léger (PR-300 votée le 11.2.1998);
- 20 000 francs pour l'étude d'aménagement de la rue du Contrat-Social et du sentier du Promeneur-Solitaire (PR-300 votée le 11.2.1998);
- 581 700 francs pour l'étude d'aménagement de la rue de la Terrassière et mise en site propre du tram (PR-300 votée le 11.2.1998 et PR-175 votée le 25.5.2002);
- 1 407 902 francs, moins une dépense de 1 232 413,18 francs, pour les études de mesures complémentaires de la ligne de bus TPG N° 1 (PR-117 votée le 15.1.2002);
- 100 000 francs pour des préétudes diverses de conservation du patrimoine (PR-117 votée le 15.1.2002),

n'ont pas été utilisés ou l'ont été partiellement. Ces crédits sont bouclés, sans demande de crédit complémentaire.

*Art. 2.* – Les dépenses prévues à l'article premier, soit un total de 2 529 404,43 francs, seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans les patrimoines administratif ou financier, suivant la nature du patrimoine des objets concernés. Pour chaque objet, la dépense sera amortie au moyen d'une annuité qui figurera au budget 2007 de la Ville de Genève.

### *PROJET D'ARRÊTÉ III*

*(Soldes de crédits de préétudes et d'études diverses)*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article unique.* – Les soldes de crédits de préétudes et d'études diverses suivants:

- 230 000 francs d'études diverses en vue de la construction ou la reconstruction d'immeubles (PR-138 votée le 25.4.1989);
- 7840 francs d'études diverses en vue de la réhabilitation, transformation et rénovation d'immeubles (PR-138 votée le 25.4.1989);
- 50 000 francs d'études diverses de rénovation, démolition, reconstruction de bâtiments locatifs, 1<sup>re</sup> étape (PR-300 votée le 11.2.1998);
- 200 000 francs d'études diverses de rénovation, démolition, reconstruction de bâtiments locatifs, 2<sup>e</sup> étape (PR-300 votée le 11.2.1998);
- 50 000 francs de préétudes diverses de bâtiments artisanaux (PR-300 votée le 11.2.1998);
- 85 000 francs de préétudes diverses de musées (PR-300 votée le 11.2.1998);
- 100 000 francs de préétudes diverses d'installations sportives (PR-300 votée le 11.2.1998);
- 45 000 francs de préétudes diverses de bâtiments artisanaux (PR-117 votée le 15.1.2002);

- 20 000 francs de préétudes diverses de bibliothèques et discothèques (PR-117 votée le 15.1.2002);
  - 5000 francs de préétudes diverses d'aménagement du domaine public (PR-175 votée le 25.5.2002),
- sont bouclés, sans demande de crédit complémentaire.

#### *PROJET D'ARRÊTÉ IV*

*(Crédits de préétudes et d'études terminés nécessitant le vote d'annuités d'amortissement)*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Les crédits de préétudes et d'études suivants:

- 150 000 francs, moins une dépense de 51 539,20 francs, pour l'étude de construction d'un immeuble de logements sis rue de la Coulouvrenière 26 (PR-117 votée le 15.1.2002);
  - 100 000 francs, moins une dépense de 90 700,70 francs, pour l'étude d'aménagement de la 1<sup>re</sup> étape de la route de Ferney (PR-300 votée le 11.2.1998);
  - 200 000 francs, moins une dépense de 120 900 francs, pour des études d'aménagement du domaine privé (PR-138 votée le 25.4.1989),
- sont bouclés, sans demande de crédit complémentaire.

*Art. 2.* – Les dépenses prévues à l'article premier, soit un total de 263 139,90 francs, seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans les patrimoines administratif ou financier, suivant la nature du patrimoine des objets concernés. Pour chaque objet, la dépense sera amortie au moyen d'une annuité qui figurera au budget 2007 de la Ville de Genève.

*Annexe mentionnée*

**PR-547 Proposition du Conseil administratif du 4 avril 2007 en vue du boucllement de 87 crédits de préétudes et d'études terminés, non utilisés, non suivis de réalisations ou abandonnés avec l'ouverture d'un crédit complémentaire d'un montant 1'754'818,451 francs.**

---

**Réponses écrites suite aux questions posées lors de l'audition par la commission des finances du Conseil municipal du 19 juin 2007**

---

- **1.3.1 Etude de construction d'un collecteur  
Châtelaine, Charmilles, Saint-Jean, quartiers, Rhône**

**Q**

*A quelles dates les dépenses ont-elles été effectuées ?*

**R**

Les dépenses ont été effectuées aux dates suivantes :

De 1992 à 1994	155'202,70 frs
En 1995	146'363,60 frs.
En 1996	39'040,10 frs.
En 1998	80'054,50 frs.
En 1999	557,45 frs.
En 2000	741'536,75 frs.

- **1.4.4 Etudes en vue de l'aménagement de diverses places**

**Q**

*Quelles places sont concernées par ces études ?*

**R**

Ce montant couvrait les études d'aménagement et de modération du trafic, soit des honoraires d'architectes et d'ingénieurs en circulation, pour le quartier de Rive, place Longemalle et rue de la Fontaine, ainsi que le bas des Grottes, rue des Grottes, place des Grottes et rue de la Faucille. Elles se sont déroulées principalement en 1992.

- **1.4.8 Etudes de réaménagement**  
**Place de la Navigation, rues de Monthoux et de Berne**  
**Bus TPG ligne 1**

**Q**

*Expliquer le détail de la répartition des honoraires*

**R**

Le détail des honoraires d'architecte pour cet objet est le suivant (chiffres arrondis à la centaine):

- 182'000 frs. honoraires de base pour la place elle-même
- 133'000 frs. avenant aux honoraires de base pour l'agrandissement du périmètre aux rues des Pâquis, Monthoux, mise en zone 20 de la rue Royaume
- 27'000 frs. mandat complémentaire pour la rue du Môle
- 20'000 frs. mandat complémentaire pour la rue du Léman
- 11'000 frs. mandat complémentaire pour l'intégration de la ligne de bus
- 13'000 frs. pour l'information, les tirages, les dossiers.

L'étude de l'installation d'un toilette automatique de type « autosys », non prévu au départ, explique le reste du dépassement.

- **2.5.12 Etude d'aménagement de la place**  
**Place des Philosophes**

**Q**

*Confirmer la raison pour laquelle l'étude a été abandonnée*

**R**

Pour la place des Philosophes, la perspective de suppression de quelques places de stationnement est l'unique cause de l'opposition des riverains et commerçants au projet d'aménagement prévu.

Face à la virulence de cette opposition, le Conseil administratif a décidé de ne pas entreprendre l'étude et, par conséquent, de renoncer à toute réalisation.